



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48003

Commission n°3

35 - Coopération et solidarité internationales

Voeu relatif à la défense des droits humains universels

Le jeudi 13 avril 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h08.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu relatif à la persécution des chrétiens dans le monde déposé le 13 février 2023 par M. LE MOAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Malo 1, Mme ABADIE, Conseillère départementale du canton de Saint-Malo 1 et M. de GOUVION SAINT CYR, Conseiller départemental du canton de Val-Couesnon ;

Vu le projet de voeu relatif à la défense des droits humains universels déposé le 4 avril 2023 par M. COULOMBEL, Conseiller départemental du canton de Melesse ;

Vu la fusion du projet de voeu relatif à la persécution des chrétiens dans le monde et du projet de voeu relatif à la défense des droits humain et l'amendement au voeu fusionné à l'occasion de la Commission 3 du 6 avril 2023 ;

Vu l'avis unanimement favorable au voeu fusionné et amendé émis par la Commission 3 lors de sa réunion le 6 avril 2023 ;

Expose :

L'égalité est une valeur fondatrice de la République. Plus qu'un slogan, elle revendique l'absence totale de discrimination et de persécution. L'oppression et la persécution de groupes ou de minorités sont, dans nos sociétés démocratiques et libres, une idée insupportable. Elles sont totalement contraires aux valeurs fondamentales qui ont permis l'émergence d'une Europe unie, rassemblant les États et les peuples par-delà les différences.

Femmes en Iran et en Afghanistan, chrétiens d'Orient et d'ailleurs, Rohingyas, Ouïghours, personnes LGBT, opposants politiques au pouvoir en place, défenseurs de la démocratie, des droits humains ou de l'environnement, syndicalistes, journalistes : à travers le monde, trop nombreux sont celles et ceux qui sont victimes de la persécution et de l'oppression d'États autoritaires ou de groupes paramilitaires pour ce qu'ils sont.

La France, fidèle aux valeurs de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et de la déclaration universelle des droits de l'Homme, doit être en pointe dans le combat pour protéger ces groupes, minorités ou professions. Notre pays ne peut détourner le regard face aux intimidations, aux brimades, aux violences ou aux massacres, aux intimidations qui nient, chaque jour, un peu partout sur notre planète, le droit aux êtres humains de vivre libres et d'exercer pleinement leurs droits. L'État se doit d'être à la hauteur de sa tradition d'accueil et respecter scrupuleusement le droit à l'asile des personnes persécutées sur leur territoire.

Décide :

- de formuler le voeu suivant auprès du ministre chargé des Affaires étrangères :

Le conseil départemental demande que l'État mette en place les mécanismes diplomatiques nécessaires pour protéger les groupes et minorités victimes d'oppression et de persécution à travers le monde, en lien permanent avec les instances internationales, l'ONU notamment.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 avril 2023

ID : AD20230160

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON